

))) L'ECHO

DE HAUTEVILLE



Les autorités communales
et la rédaction de l'Echo
vous souhaitent un **Joyeux Noël**
et vous présentent
leurs **meilleurs vœux**
de paix, de santé et de bonheur
pour l'année **2020!**



Félicitations à notre syndic Bernard Bapst élu député au Grand Conseil

Le 10 septembre, réuni pour son premier jour de session de septembre 2019, le Parlement cantonal a procédé à l'assermentation de Bernard Bapst, notre syndic, qui remplace le député démissionnaire Sébastien Frossard. Il rejoint les rangs de l'Union démocratique du centre.

Conformément à la procédure usuelle, l'assermentation devant le Parlement s'est déroulée en deux phases :

- ayant constaté que l'intéressé remplissait les conditions d'éligibilité fixées par la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Bureau du Grand Conseil a invité le Plénum à valider le mandat de député de Bernard Bapst ;
- à la suite de cette validation, il a prêté serment devant l'ensemble de ses collègues députés.



Election à la Vice-présidence de la Commission des pétitions

Le 12 septembre, la Commission des pétitions (CPet) a par ailleurs porté M. le Député Bernard Bapst à sa vice-présidence.

Nos vives félicitations

Au nom du Conseil communal, de l'administration et de toute la population d'Hauteville, nous adressons nos plus vives félicitations à notre syndic Bernard Bapst pour cette élection au Parlement cantonal. Il faut remonter très loin dans le temps pour retrouver le dernier député domicilié sur notre commune. Il s'agissait d'Emile Magnin (1898-1976), député radical de 1956 à 1961, et qui est revenu brièvement au Grand Conseil en 1966 en remplacement d'un député décédé.

Nous sommes fiers de compter à nouveau un député dans notre commune et nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction. Soyons certains qu'il saura défendre les intérêts du canton, mais aussi ceux des communes campagnardes et plus particulièrement de notre commune.



Hôtel Cantonal de Fribourg

Et si on allait à la
bibliothèque ?



BIBLIOTHÈQUE

LIS-MOI TOUT

Chemin de la Montagnetta
à Corbières (à côté de l'Ecole)

Venez découvrir nos livres
pour adultes et enfants

**Gratuit pour les petits
(en dessous de la 3H)**

Horaires

Lundi : 17h-18h15

Mercredi : 14h-16h

1^{er} samedi de chaque mois : 10h-12h

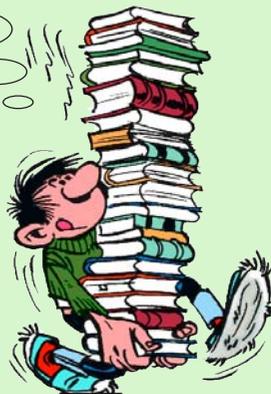
Vacances scolaires : fermé

Vacances d'été : consulter le site

Contact

lis-moi-tout@hotmail.com

<https://lismoitout.wixsite.com/bibliotheque>



François Passaplan roi du Tir en campagne 2019

Suivant la tendance nationale, les Fribourgeois se sont déplacés en nombre pour le Tir en campagne 2019, puisqu'on a recensé le week-end des 25 et 26 mai 7250 tireurs (5335 au fusil et 1915 au pistolet), soit 269 de plus qu'en 2018. En Gruyère, c'est La Roche qui avait l'honneur d'organiser l'événement. Au fusil, trois fribourgeois ont réussi le maximum de 72 points. Afin de désigner le roi du Tir en campagne fribourgeois 2019, il a fallu recourir au critère de l'âge. En cas d'égalité, c'est en effet le moins jeune qui est désigné vainqueur. Avouant 51 ans, – il les a eus le 3 janvier –, François Passaplan, domicilié à Hauteville et membre de la société de Tir «Les Carabiniers» du même lieu, a vécu son heure de gloire avec le titre de roi du Tir 2019 de la Gruyère et du canton de Fribourg. Il a effectué son programme de 18 coups à La Roche avec un fusil d'assault 90 prêt par une connaissance.

«Le tir est ma passion. Je n'oublierai pas ce week-end. C'est comme si j'avais touché le graal. On l'espère toujours une fois, mais on sait aussi que cela dépend de beaucoup de facteurs.»

Cet honneur, il ne l'a pas volé. Initié au tir par son père en visant des bouchons suspendus à un fil, il a commencé à suivre les cours de jeunes tireurs à notre stand de tir à 17 ans. Membre du comité, puis président de la société de Tir «Les Carabiniers», il s'est retiré pour occuper pendant 7 ans le poste de responsable des jeunes tireurs auprès de la Société cantonale des tireurs fribourgeois. Une période qui lui laisse d'excellents souvenirs et qui lui a permis de transmettre sa passion à des jeunes.

Sans jamais tourner le dos au 300 m, François Passaplan n'est pas resté indifférent au tir sportif. Il a pris quelque temps la présidence de la section air comprimé de Pont-la-Ville et est aujourd'hui à la tête de la société petit calibre de La Roche. *«Les flashes se bousculent dans ma tête et j'aurai énormément à raconter. Ce sont des tranches de vie durant lesquelles solidarité et convivialité communiennent.»*

Papa de trois enfants et sept fois grand-papa, François Passaplan a beaucoup donné au tir. Ce titre de roi du Tir 2019 est donc une belle récompense amplement méritée. Au nom du Conseil communal et de toute la population d'Hauteville, nous lui adressons nos plus vives félicitations. Nul doute que sa passion lui réserve encore de grands moments de joie et de partage.



Photo: Chloé Lambert/La Gruyère

Taille des haies vives – Emondage des arbres et arbustes

En vertu des articles 93, 93a, 94 et 95 de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques, jusqu'au 1^{er} novembre.

L'article 94 stipule: «Sur les tronçons rectilignes, les branches de haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 mètres du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.»

L'article 95 stipule: «Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.»

Par respect du voisinage, les éventuelles branches qui dépassent sur une propriété voisine doivent également être taillées.

Les branches provenant de la taille des haies et des arbres sont à déposer à la route de La Vieille Scie (Le Ruz), à côté de la benne à gazon. Elles ne doivent en aucun cas être brûlées. Elles seront déchiquetées par une entreprise mandatée par la commune.

Nous remercions les personnes concernées de bien vouloir suivre ces directives, afin d'assurer un maximum de sécurité à tous les usagers de la route.

Service de puériculture

Christine Jaquet, Sandra Friedli
et Barbara Dizerens
Infirmières puéricultrices
Croix-Rouge fribourgeoise
Rue de la Lécheretta 18
1630 Bulle

Sur rendez-vous uniquement

«**Foyer St-Joseph**», Rte de Fribourg 54, 1634 La Roche (rez-de-chaussée):
le 3^{ème} lundi du mois, l'après-midi, soit pour 2020: 20 janvier, 17 février,
16 mars, 20 avril, 18 mai, 15 juin, 20 juillet, 17 août, 21 septembre, 19 octobre,
16 novembre, 21 décembre

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de
16h00 à 18h00, au numéro 026 347 38 83.

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Rue G.-Techtermann 2
Case Postale 279
1701 Fribourg
www.croix-rouge-CHFch

Fermeture du bureau communal pendant les fêtes

Durant la période de Noël, le bureau communal sera fermé

du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020.

Réouverture le lundi 6 janvier 2020.

Travaux de déneigement

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Merci pour votre compréhension.

Cotisations AVS/AI/APG

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1^{er} janvier qui suit leur 20^{ème} anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins CHF 956.– de cotisations par année.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

En naviguant sur les différentes rubriques du menu «Cotisations» de notre site internet (cotisations des employeurs et des salariés, cotisations des indépendants, etc.), vous obtiendrez des informations plus précises quant à votre situation personnelle.

www.caisseavsfr.ch

Tél. 026 305 52 52

Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le

lundi 9 décembre 2019, à 20h00
à la salle OTAVELA

TRACTANDA

1. Approbation du PV de l'assemblée du 20 mai 2019

Il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site Internet de la commune

2. Budget 2020

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

– Rapport de la commission financière

2.2. Budget des investissements

- a) Prestation pour la migration informatique MCH2
 - b) Achat de matériel pour l'édilité
 - c) Changement du système informatique pour la gestion de l'eau
 - d) Rénovation du chemin alpestre Grand-Essert/les Reccards
 - e) Pose de stores – bâtiment des Branches
 - f) Renouvellement micro et gestion d'alarme – salle Otavela
- Rapport de la commission financière

2.3. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements

3. Approbation du mandat de la nouvelle fiduciaire pour la période 2019-2021

4. Informations et divers

Les divers documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée ne seront pas lus. Ils peuvent être consultés sur le site internet de la commune dès le 29 novembre 2019 ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Sapins de Noël

Comme chaque année, la commune offre à ceux qui le désirent un sapin de Noël. La remise des sapins aura lieu **le samedi 14 décembre de 9h30 à 11h30 à la déchetterie.**

Les sapins sont remis gratuitement, mais une petite collecte sera faite pour moitié en faveur des enfants de l'école primaire et pour moitié au profit des aînés de notre village.

RÉSULTATS DU BUDGET 2020

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

		BUDGET 2020	
		Charges	Produits
0. Administration	★	893'279.–	★ 531'319.–
1. Ordre public	★	111'644.–	★ 72'251.–
2. Enseignement et formation	★	856'976.–	★ 137'850.–
3. Culte, culture et loisirs	★	50'054.–	★ –.–
4. Santé	★	218'014.–	★ 4'500.–
5. Affaires sociales	★	343'861.–	★ 700.–
6. Routes et chemins	★	128'623.–	★ –.–
7. Eau, environnement et aménagement	★	229'930.–	★ 207'370.–
8. Agriculture, forêts, tourisme	★	46'743.–	★ –.–
9. Finances, impôts et immeubles	★	498'258.–	★ 2'324'481.–
Totaux		3'377'382.–	3'278'471.–
Résultat du budget de fonctionnement			D 98'911.–

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

0. Administration	★	15'000.–	★ –.–
1. Ordre public	★	–.–	★ –.–
2. Enseignement et formation	★	20'000.–	★ –.–
3. Culte, culture, loisirs, sport	★	–.–	★ –.–
4. Santé	★	–.–	★ –.–
5. Affaires sociales	★	–.–	★ –.–
6. Routes et chemins	★	11'900.–	★ –.–
7. Eau, environnement et aménagement	★	769'000.–	★ 429'400.–
8. Agriculture, forêts, tourisme	★	20'000.–	★ –.–
9. Finances, impôts et immeubles	★	20'900.–	★ –.–
Totaux		856'800.–	429'400.–
Résultat du budget des investissements			D 427'400.–



ÉLECTRICITÉ



INSTALLATIONS



CHALEUR



EAU



ÉNERGIES DURABLES



A la source de votre énergie

www.gruyere-energie.ch

Application FRIAC pour les permis de construire

Le Grand Conseil a donné son aval, le 8 février 2017, aux modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), qui créent les bases légales nécessaires pour l'introduction de la nouvelle application web pour **la gestion électronique des demandes préalables ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire**, FRIAC (Fribourg Autorisation de Construire). La nouvelle application permet une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper et améliore l'efficacité et l'efficacité du traitement des dossiers. Le requérant ainsi que son mandataire peuvent suivre l'avancée de leur dossier en temps réel, en ligne, car il s'agit d'une application web.

9 communes ont testé cette application depuis le 1^{er} février 2018. Cette phase pilote a pris fin. Depuis le 3 juin 2019, tous les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) doivent être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC dans l'ensemble des communes du canton. Pour garantir à chacun/e la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le/la requérant/e pourra demander à la commune, subsidiairement au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), et contre émoluments, la saisie électronique de la demande, des plans et des annexes nécessaires.

Le but et les avantages de l'informatisation du processus

- Amélioration de l'efficacité et optimisation du temps de traitement du processus: il n'y a plus de délais postaux ni de doubles saisies; le dossier peut être traité en parallèle par l'ensemble des acteurs.
- Amélioration de la qualité du dossier.
- Transparence et traçabilité du dossier tout au long du processus, dès le dépôt à la commune jusqu'au permis d'occuper.
- Harmonisation de la gestion du dossier et du cadre administratif au sein du canton de Fribourg.
- Vue statistique et globale de toutes les demandes de permis de construire, pour le canton, les districts et les communes.
- À long terme, rentabilisation des coûts informatiques; le développement et la maintenance sont pris en charge par le canton.





Marc-André Rochat

Conseiller en assurances
T 026 916 10 67, M 079 449 19 18
marcandre.rochat@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly
mobiliere.ch

la Mobilière

886954

Paysages & Jardins
Morel



Plantations – Taille – Entretien
Aménagements – Pierres naturelles

Kevin Morel, route d'Impart 45
1648 Hauteville – 079 916 08 94

www.paysages-jardins-morel.ch



Menuiserie
François Passaplan

Charpente - Rénovation

1648 Hauteville

☎ 079 230 27 19



Coiffure Béatrice

DAMES - MESSIEURS - ENFANTS - MARIAGES

SUR RENDEZ-VOUS

026 912 38 90
079 537 85 39

Béatrice Brodard
Route de la Fin 42, 1648 Hauteville

Parrainage Suisse pour Communes de Montagne

En 1940, l'idée de solidarité entre la montagne et la vallée a conduit à la fondation du «Parrainage Suisse pour Communes de Montagne» et a depuis toujours inspiré son action comme un fil rouge. Il s'est fixé comme objectif de réduire les disparités entre les régions de Suisse et d'apporter une aide ciblée dans le cadre de projets pour garder les régions de montagne habitables et économiquement viables.

Grâce à la grande solidarité du peuple suisse, les candidatures des communes de montagne peuvent être soutenues dans les domaines suivants :

- Infrastructures (p. ex. réseaux d'eau et d'égouts, alimentation en électricité)
- Mesures pour l'entretien et la conservation de nos Alpes (p. ex. bâtiments alpins, améliorations)
- Mesures de protection contre les risques naturels (par ex. boisement, avalanches et barrières de cours d'eau, gestion forestière)
- Travaux de nettoyage et de reconstruction après les catastrophes naturelles
- Education de la jeune génération (p. ex. jardins d'enfants, bâtiments scolaires)
- Création et maintien des emplois durables.

La commune d'Hauteville en a bénéficié en 2018 pour la rénovation du chalet des Récards d'En Haut. (photo ci-dessous)

Contact:

Schweizer Patenschaft für Berggemeinden

Asylstrasse 74

Postfach

8032 Zürich

Tél. 044 382 30 80 – info@patenschaft.ch

<https://patenschaftberggemeinden.ch> (site uniquement en allemand)





Faites de nous votre banque principale: toute la région vous en sera reconnaissante.

En tant que sociétaire Raiffeisen, vous êtes non seulement client mais aussi copropriétaire de votre banque. Et si vous faites de Raiffeisen votre banque principale, vous bénéficiez de services et d'avantages de première qualité et vous soutenez votre région.

RAIFFEISEN

Ouvrons la voie

Le réseau écologique Hauteville - Corbières

Le réseau écologique Hauteville - Corbières a été initié en 2015 par les agriculteurs de la région et couvre les communes de Corbières, Hauteville et La Roche. Son périmètre s'étend sur plus de 500 hectares et regroupe aujourd'hui 39 exploitations agricoles.

Un réseau écologique, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit d'une démarche volontaire des agriculteurs en faveur de la biodiversité. Les agriculteurs unissent leurs forces pour mettre en réseau des surfaces telles que prairies, pâturages, vergers, haies et jachères. Les parcelles sont reliées de manière à favoriser les déplacements de la faune et la dispersion des plantes. Au total, ce sont environ 75 hectares de surfaces agricoles et plus de 430 arbres fruitiers et indigènes qui sont dédiés à la promotion de la biodiversité dans le réseau. Ils font l'objet d'un cahier des charges strict et d'un suivi pendant toute la durée du projet.

Deux rapports évaluent le degré de réalisation des objectifs, l'un après 4 ans (rapport intermédiaire) et l'autre après 8 ans (rapport final). Le réseau écologique Hauteville - Corbières a été évalué par un premier rapport ce mois de janvier 2019. Les objectifs fixés ont été largement atteints et ont permis une amélioration de la qualité écologique et de la biodiversité.

Les espèces cibles sont des espèces menacées pour lesquelles un réseau écologique peut jouer un rôle important de conservation. Elles sont définies en fonction de leur présence dans le périmètre. Le lièvre brun, l'hermine, le rougequeue à front blanc, le sonneur à ventre jaune, le papillon gazé et le peuplage des marais sont les espèces cibles du réseau.

En collaboration avec l'Union des paysans fribourgeois, un catalogue de mesures a été établi afin de promouvoir ces espèces dans le périmètre. Il s'agit par exemple de laisser sur pied 10 % des prairies lors de la fauche, d'installer des nichoirs dans les vergers, d'aménager des tas de pierres ou de branches dans les haies, de respecter une date de fauche plus tardive, etc...

Soutenir le réseau écologique: quelques gestes simples suffisent à encourager le travail des agriculteurs:

- Respecter et ne pas déranger la faune et la flore
- Surveiller son chien
- Ne pas déranger les troupeaux et respecter les clôtures
- Ramasser et éliminer les déchets
- Ne pas considérer les prés non-fauchés comme des aires de repos ou de pique-nique.

Tout citoyen en respectant ces quelques mesures participe aux efforts consentis par les agriculteurs dans l'intérêt de la nature environnante.

En tant que consommateur, vous pouvez également soutenir les efforts des agriculteurs en achetant des produits régionaux et de saison.

Numéros utiles

	Téléphone
Secrétariat communal	026.915.92.00
lundi: 15h00-18h30 jeudi: 08h00-11h00	
mardi: 14h00-16h00 ou sur rendez-vous	
e-mail: secretariat@hauteville.ch – caisse@hauteville.ch	
controle.habitant@hauteville.ch	
internet: www.hauteville.ch	
Contrôle des habitants	026 915 92 02
Caisse communale	026 915 92 01
Salle du conseil (lundi 18h30 - 20h00)	026 915 92 02
Syndic (Bernard Bapst)	079 292 50 57
Ecole d'Hauteville	026 915 27 98
Accueil extrascolaire	079 899 99 38
Complexe communal (salles de classes)	026 915 23 03
Ecole de Corbières	026 915 06 31
Ecole de Villarvolard	026 915 32 09
Etat civil – Bulle	026 305 14 17
Agent AVS (Claudia Kolly)	026 915 92 02
Commandant du feu (118)	079 792 44 05
Cure de Bulle	026 919 61 00
Cure de Bulle (urgences)	079 649 60 84
Assistante pastorale (Marie-Jocelyne Pittet)	026 921 31 17
Hôpital / Ambulance	026 306 40 00
Médecin de garde	026 304 21 36
Pharmacie de garde	026 350 11 44

Publication / Rédaction

La rédaction remercie chaleureusement les annonceurs et les donateurs généreux pour leur aide financière à l'impression de l'Echo. Sachez aussi que l'Echo est à votre disposition pour toutes communications.

Commune de Hauteville – **Rédaction de l'Echo**

Raiffeisen IBAN CH22 8015 5000 0030 4217 1

Responsable de rédaction:

Bernard Bapst

079 292 50 57

bernard.bapst@ezv.admin.ch

Rédacteur:

Jean-Marie Castella

079 328 16 37

jm.castella@parvis.ch

Vos informations sont les bienvenues!